

**Démolition de bâtiments et voiries ayant accueilli une activité commerciale – Rue du Cornet – 76190 YVETOT**

**IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :**

LOGEAL IMMOBILIERE SA  
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX  
TEL : 02.35.95.92.00

**MODE DE PASSATION :** procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019.

**LA DECOMPOSITION EN LOTS EST LA SUIVANTE :**

LOT	INTITULE DU LOT
<b>LOT UNIQUE</b>	<p><b>DÉSAMIANTAGE – DÉPLOMBAGE</b> (<i>des bâtiments en place avant le curage et démolitions des constructions existantes</i>)  <b>DÉMOLITION DES BÂTIMENTS</b> (<i>en place incluant la purge des fondations à -2.00m de profondeur, en l'absence de connaissance de l'ancrage des fondations existantes</i>)  <b>DÉMOLITION DES ABORDS DU BÂTIMENT</b> (<i>comprenant débroussaillage, dessouchage, démolition des voiries en béton, des chaussées en enrobé, bordures, clôtures, murs, piliers, portails, candélabres, charpente métallique des enseignes, chapiteau professionnel, ouvrages d'assainissement ...</i>)</p>

**MODALITE DE DEVOLUTION DES TRAVAUX :** Le groupement d'entreprises à mandataire commun et l'entreprise générale ne sont pas autorisés à répondre à la consultation.

Les variantes facultatives sont autorisés dans le cadre du présent marché mais il est demandé aux candidats de répondre impérativement à la solution de base également sous peine d'irrégularité de l'offre. Il n'est pas prévu de variantes obligatoires.

**DELAI D'EXECUTION PREVU :** Le délai d'exécution global est fixé à 13 semaines à compter de la notification de l'ordre de service de préparation et d'installation de chantier (4 semaines pour la période de préparation et d'installation du chantier et 9 semaines pour la durée d'exécution des travaux et du chantier à proprement parler). Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s).

Les demandes de dossier de consultation sont **téléchargeables sur le site** <https://www.marches-securises.fr/> **sous la référence 2023DDP29.**

**CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :**

- les garanties et capacités techniques et financières adaptées à l'objet du marché
- les références récentes des candidats dans des opérations similaires
- Voir également article 4.2 du règlement de la consultation.

**CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :**

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique 45 points (voir détail des sous-critères à l'article 7.2 du règlement de consultation)
- le prix des prestations 55 points

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 04 SEPTEMBRE 2023 à 17h30.**

**ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :**

Les offres seront à retourner par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre – 76190 YVETOT ou par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Renseignements administratifs : Mme Blandine VALIN – Mail : [b.valin@logeal-immobiliere.fr](mailto:b.valin@logeal-immobiliere.fr) ou Mr Éric MASSCHELEIN – Mail : [e.masschelein@logeal-immobiliere.fr](mailto:e.masschelein@logeal-immobiliere.fr) ou Mme FAIVRE Sandrine [s.favre@logeal-immobiliere.fr](mailto:s.favre@logeal-immobiliere.fr)

Renseignements techniques : Mme Aurélie ERMEL - Mail à [a.ermel@logeal-immobiliere.fr](mailto:a.ermel@logeal-immobiliere.fr)

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Dans le cadre de la présente procédure, nous vous informons que vous pouvez exercer les voies de recours suivantes :

1°) Soit un référé précontractuel, en vertu des articles 1441-2 du code de procédure civile et R. 2182-1 du code de la commande publique, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification du courrier de rejet.

2°) Soit un référé contractuel, en vertu des articles 1441-3 du code de procédure civile, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE (si marché formalisé) ou à compter de la notification de la conclusion du contrat (pour les marchés fondés sur un accord cadre ou un système d'acquisition dynamique).

3°) Soit un recours en contestation de validité du contrat, action pouvant être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.